

Électromécanicien(ne) de maintenance

Réaliser l'entretien électrique et électronique, préventif et curatif de l'ensemble des matériels électromécaniques et/ou la maintenance des organes mécaniques des machines et équipements.

(Ex Électromécanicien(ne)/mécanicien(ne)/de maintenance)

INGÉNIERIE ET MAINTENANCE TECHNIQUE

INSTALLATION/MAINTENANCE - MATÉRIELS ET SYSTÈMES ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES ET AUTOMATISMES

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM

Niveau 3 (CAP, BEP)

RÉPERTOIRE DES MÉTIERS DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE - FPH

20L20

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Accueil, encadrement et accompagnement pédagogique de personnes (agents, d'étudiants, stagiaires, etc.)
- Conception et rédaction de documents techniques, relatifs au domaine d'activité
- Entretien et dépannage des équipements, machines, outillages véhicules, spécifiques à son domaine d'activité
- Gestion des stocks de produits, de matériels, dans son domaine (saisie, suivi, contrôle, relance commandes)
- Maintenance/prévention des matériels, équipements, systèmes, dans son domaine
- Organisation de réunions, visites, conférences, événements, commissions spécialisées
- Réalisation de pièces détachées par usinage
- Réalisation des modifications des systèmes existants relevant de son domaine d'activité
- Veille spécifique à son domaine d'activité

SAVOIR-FAIRE

- Identifier et diagnostiquer un dysfonctionnement, une panne, le défaut d'un matériel, d'un équipement, une anomalie d'un système, spécifique à son domaine d'activité
- Maintenir et dépanner un matériel, un équipement, une installation et/ou un système relatif à son métier
- Souder des éléments métalliques de divers nature
- Utiliser des matériels, des outils de dépannage, de réparation ou de maintenance, relatifs à son métier

CONNAISSANCES REQUISES

- Électricité générale (24054)

- Électromécanique (24052)
- Hydraulique (12250)
- Logiciel dédié à la maintenance mécanique ou électromécanique
- Maintenance industrielle/équipements (31624)
- Mécanique générale (23554)
- Pneumatique (23523)
- Usinage (23076)

AUTRES RÉFÉRENTIELS

- [Pôle emploi Code ROME : I1304 Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation](#)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Décret n° 91-45 du 14 janvier 1991](#)

FORMATION

**CAP Conduite de systèmes industriels/CSI Options :
Agroalimentaire, Fabrication - assemblage, Production industrie
textile, Traitement industrie textile, Production et transformation
des métaux, Papier carton (24454)**

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 3 (CAP, BEP)

CERTIFICATEUR

Ministère de l'éducation nationale

VALIDEUR

Dispositif académique de validation des acquis (DAVA)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 9 janvier 2003](#)
-

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale et continue

En contrat d'apprentissage

En contrat de professionnalisation

ADMISSIBILITÉ

Après une 3ème.

MODALITÉS D'ADMISSION

Sur dossier, test et entretien.

JURY

Présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales :

- d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis
 - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
-

PROGRAMME

DURÉE

2 ans

UNITÉS GÉNÉRALES

UG1 Expression française

UG2 Mathématiques, sciences physiques

UG3 Vie sociale et professionnelle

UG4 Éducation physique et sportive

Épreuve facultative :

langue vivante

UNITÉS PROFESSIONNELLES

UP1 Préparation, approvisionnements, réglages, essais et mise en route

UP2 Conduite en mode normal, exploitation et production en entreprise

UP3 Conduite en mode dégradé, assistance à la maintenance

STAGES

14 semaines en milieu professionnel

OBTENTION DU DIPLÔME

Avoir obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.
Epreuves terminales ou Contrôle en Cours de Formation (CCF)

Bac Pro Maintenance des équipements industriels (23684+31624)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 4 (Bac)

CERTIFICATEUR

Ministère de l'éducation nationale

VALIDEUR

Dispositif académique de validation des acquis (DAVA)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 30 mai 2005](#)
-

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale et continue

En contrat d'apprentissage

En contrat de professionnalisation

ADMISSIBILITÉ

POUR L'ENTRÉE EN 2NDE PRO

Après une 3ème.

POUR L'ENTRÉE EN 1ÈRE PRO

Etre titulaire d'un BEP ou CAP en maintenance des équipements ou titulaire d'un diplôme ou titre homologué classé au niveau V.

MODALITÉS D'ADMISSION

Sur dossier.

JURY

Présidé par un enseignant-chercheur, est composé :

- de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage
 - pour un tiers au moins de membres de la profession intéressée par le diplôme (employeurs et salariés en nombre égal).
-

PROGRAMME

DURÉE

2 ou 3 ans

UNITÉS GÉNÉRALES

U12 Mathématiques et sciences physiques
U13 Travaux pratiques de sciences physiques
U4 Langue vivante
U51 Français
U52 Histoire-géographie
U6 Education artistique-Arts appliqués
U7 Education physique et sportive
Unité facultative 1 : langue vivante
Unité facultative 2 : hygiène, prévention, secourisme

UNITÉS PROFESSIONNELLES

U11 Analyse et exploitation
de données techniques
U2 Analyse et préparation
d'une activité de
maintenance
U31 Surveiller, améliorer,
modifier les
équipements
U32 Intervention sur un
équipement mécanique

U33 Maintenance sur un système automatisé

STAGES

10 semaines en milieu professionnel

OBTENTION DU DIPLOME

Avoir obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.
Epreuves terminales ou Contrôle en Cours de Formation (CCF)

STATUT ET ACCÈS

Corps des personnels ouvriers

STATUT DANS LA FPH

Catégorie C

Grades

- Ouvrier principal de 1ère classe (10 échelons)
 - Ouvrier principal de 2ème classe (12 échelons)
 - Agent d'entretien qualifié (11 échelons)
-

MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

Concours externe sur titres

Organisé par l'autorité investie du pouvoir de nomination de l'établissement

Avis affiché dans les locaux de l'établissement, de l'ARS et de la préfecture de département, et publié sur le site Internet des ARS

Conditions

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 3 ou d'une qualification reconnue équivalente, ou d'une certification inscrite au RNCP délivrée dans une ou plusieurs spécialités, ou d'une équivalence délivrée par la commission, ou d'un diplôme au moins équivalent (liste arrêtée par le ministre chargé de la santé)
 - Pour les candidats à un emploi dans la spécialité « conduite de véhicules », être titulaire des permis de conduire de catégories A, B, C ou D.
-

Concours interne

Organisé par l'autorité investie du pouvoir de nomination de l'établissement

Avis affiché dans les locaux de l'établissement, de l'ARS et de la préfecture de département, et publié sur le site Internet des ARS

Conditions

- Etre fonctionnaire ou contractuel de la FPH, de la FPT, de la FPE, militaire ou agent en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale
 - Compter au moins 1 an d'ancienneté de service public
-

Inscription à un tableau annuel d'avancement

Etabli après sélection par examen professionnel

Conditions

- Avoir atteint le 4^{ème} échelon du grade d'agent d'entretien qualifié
 - Compter au moins 3 ans de services effectifs dans le grade
-

Inscription à un tableau annuel d'avancement

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Conditions

- Avoir atteint le 6^{ème} échelon du grade d'agent d'entretien qualifié
 - Compter au moins 5 ans de services effectifs dans le grade
-

Détachement ou intégration directe

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

Conditions

- Etre fonctionnaire dans un corps ou cadre d'emplois appartenant à la même catégorie et de niveau comparable, apprécié au regard des conditions de recrutement ou du niveau des missions
-

Pour les Agents d'entretien qualifiés

Inscription sur une liste d'aptitude

Organisé par le directeur de l'établissement

Liste établie dans chaque établissement par l'autorité investie du pouvoir de nomination, après examen d'un dossier et audition publique du candidat par une commission

Dispositif du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État (PACTE)

Quota : 20 % des postes ouverts

Détachement ou d'intégration directe

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

Conditions

- Aucune condition de titre ou diplôme
 - Etre fonctionnaire dans un corps ou cadre d'emplois appartenant à la même catégorie et de niveau comparable, apprécié au regard des conditions de recrutement ou du niveau des missions
-

ÉVOLUTION DANS LA FPH

Au grade d'ouvrier principal de 1^{ère} classe

Inscription à un tableau annuel d'avancement établi au choix par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Conditions

- Avoir atteint le 6^{ème} échelon du grade d'ouvrier de 2^{ème} classe
- Justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans le grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emploi de la catégorie C ou dans un grade équivalent

Au grade d'agent de maîtrise

Concours interne sur titres ouvert dans une ou plusieurs spécialités complété d'une ou plusieurs épreuves organisé dans chaque établissement accessible

Condition

- Justifier d'au moins 3 ans de services publics

OU

Inscription sur la liste d'aptitude établie par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Conditions

- Avoir atteint le 3^{ème} échelon dans le grade d'ouvrier professionnel qualifié
- Justifier d'au moins 6 ans de services publics effectifs dans le grade

Quota : maximum 1/3 des titularisations prononcées dans le grade d'agent de maîtrise (décompte et répartition au niveau du département)

Au grade de technicien hospitalier

Inscription sur une liste d'aptitude après examen professionnel

Condition

- Justifier de 7 ans de services publics dans les corps de la maîtrise ouvrière, des personnels ouvriers et des dessinateurs

OU

Inscription sur une liste d'aptitude établie par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Condition

- Justifier d'au moins 9 ans de services publics corps de la maîtrise ouvrière, des personnels ouvriers et des dessinateurs
-

Au grade de technicien supérieur hospitalier de 2^{ème} classe

Sélection par un examen professionnel

Conditions

- Avoir atteint le 3^{ème} échelon d'un grade du corps de la maîtrise ouvrière et des dessinateurs, ou du grade d'ouvrier principal de 2^{ème} classe ou du grade d'ouvrier principal de 1^{ère} classe
 - Justifier d'au moins 11 ans de services publics
-

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Spécificités

- Automaticien(ne) de maintenance
- Hydraulicien(ne) de maintenance
- Pneumaticien(ne) de maintenance

Prérequis

- Habilitation électrique

Relations professionnelles

- Services pour les opérations de maintenance préventive et curative
- Autres secteurs des services techniques
- Fournisseurs et prestataires de service pour la mise en service des installations, le suivi et le contrôle des interventions
- Organismes de contrôle
- Responsables maintenance pour l'organisation des interventions

Structures

- Etablissement de soins (hôpital, clinique)
- Entreprise de location de matériels
- Entreprise industrielle
- Site de transit (port, aéroport, ...)
- Société de services

Conditions

- Travail par roulement, les fins de semaine, les jours fériés ou de nuit.
 - Possibilité d'astreintes.
-

AUTRES APPELLATIONS COURANTES

- Technicien(ne) de maintenance en automatismes
- Électrotechnicien(ne)

MOBILITÉ

PASSERELLES

Passerelles dans la FPH

- [Technicien\(ne\) biomédical](#)
- [Encadrant\(e\) maintenance corps d'état secondaires](#)
- [Mécanicien\(ne\) de maintenance](#)